

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à M. DUYCK
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU
Mme GRAMMONT Agnès,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. FICHEUX
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS
M. RAVET Pierre-Luc,
M. THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

Secrétaire de séance : M. DUYCK Joël

Délibération n°2021D107 - Développement économique et acquisitions foncières - VALLYS - Acquisition de la maison de Monsieur DAEL et de Madame LIMOUSIN.

Monsieur le Vice-Président expose :

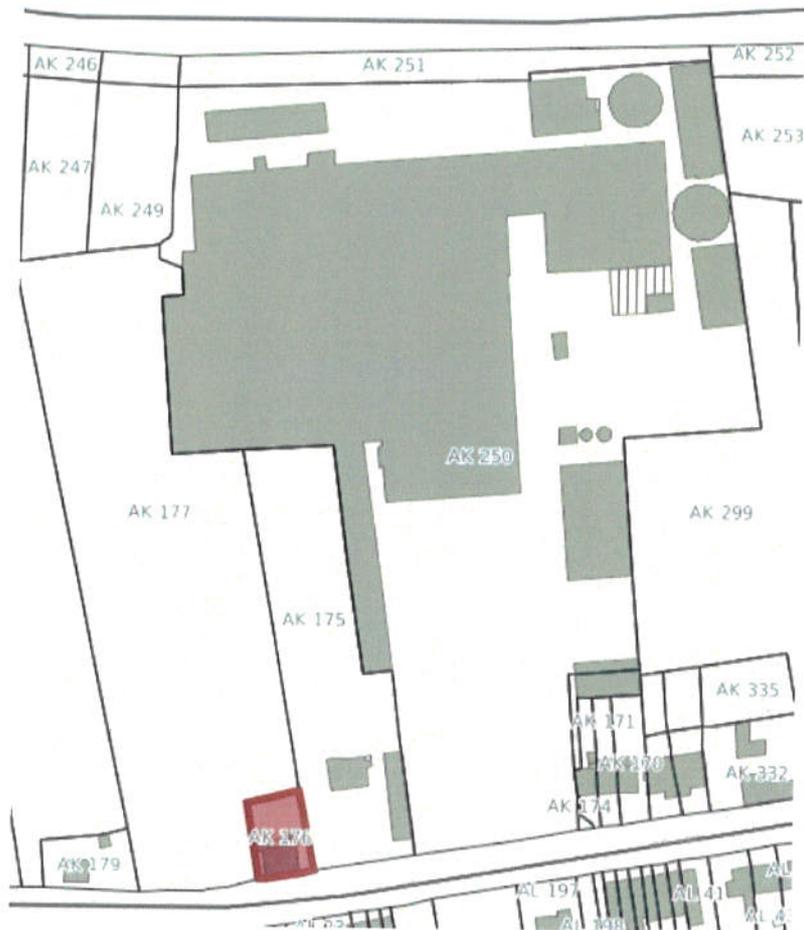
Vu les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys,

La friche Vallys est située sur la commune de Sailly-sur-la-Lys et représente une superficie de 4,4ha. Avec la prise en compte du Plan de prévention du risque inondation ou plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) la CCFL a demandé à basculer, en décembre 2020, la pâture cadastrée AK177 (ci-dessous en rouge sur le plan), qui devait revenir en zone naturelle au futur PLU de Sailly, en zone économique afin d'avoir une superficie constructible plus importante, et amortir les frais de voiries et d'aménagement de la zone d'activités.



Ceci étant expliqué, M. DAEL et Mme LIMOUSIN ont acquis la maison située sur la parcelle AK176 il y a 6 mois pour un montant de 170 000€ hors frais de notaire.

La proximité immédiate de la propriété de M. DAEL et de Mme LIMOUSIN par rapport à la zone d'activités, remet en cause leur projet de part des nuisances potentielles. Ayant la volonté de ne pas créer de tension avec les riverains au niveau de cette zone d'activités, la CCFL a négocié l'achat de cette maison au prix de 176 000€.



La volonté de la CCFL est d'intégrer cette parcelle au reste de la Zone d'activité, puisqu'elle est classée en zone économique au nouveau PLU de la commune de Sailly-sur-la-Lys. Et d'intégrer la parcelle AK176 au reste de la parcelle AK177.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au conseil de :

- DÉCIDER de l'acquisition de la maison située sur la parcelle cadastrée AK176 conformément aux dispositions exposées ci-dessus,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL

Le Président
Jacques HURLUS

